

RANDONNEE « la Zigue Zague viterboise »

Samedi 25 juillet 2026

Organisateur : Comité des fêtes de VITERBE dans le cadre de la fête annuelle du village.

Thème de la manifestation : Randonnée pédestre à allure libre pour découverte du paysage et des producteurs de la commune.

Description : La troisième édition de la Zigue Zague Viterboise arrive. Pour cette année, le tracé de la randonnée a été modifié pour permettre la découverte d'autres lieux de notre commune.

Un arrêt chez le producteur de bière de la commune sera effectué comme les années précédentes sur le tracé de la randonnée.

Le départ aura lieu sur la place des marronniers à 8h30 précise et l'arrivée se fera devant la mairie.

Participation : Une préinscription est préférable par sms ou téléphone auprès de Quentin VINCENT au 07 68 84 19 91 afin d'optimiser l'organisation. (Laisser un message si pas de réponse, vous serez rappelé)

Le jour de la manifestation, les inscriptions seront prises en compte par ordre d'arrivée des participants, l'organisateur se réserve le droit de clore les inscriptions dès que le nombre de 100 participants est atteint. Les mineurs devront être obligatoirement être accompagné d'un adulte.

Le montant de la participation est fixé à 6€00.

Restauration : Au vue du succès de la restauration lors de l'édition précédente, le comité des fêtes vous invite cette année également à vous restaurer sur place après l'effort :

«Le hot-dog te parle en anglais. Les tripes se chantent en patois.»

Equipements : prévoir des chaussures de randonnée, ainsi que des vêtements adaptés aux conditions météorologiques.

Conditions d'annulation : La manifestation aura lieu par tous les temps (sauf avis préfectoral). En cas de non-participation, le montant de l'inscription sera acquis aux organisateurs.

Responsabilité et assurance : Le comité des fêtes est assuré en responsabilité civile. Il décline toute responsabilité en cas de vol, maladie, défaut d'un participant, accident ou perte durant la manifestation. L'inscription vaut déclaration de bonne santé.

Sécurité : Les participants devront respecter les lieux, suivre les encadrants organisateurs et se conformer aux règles du code de la route relatives à la circulation des piétons.

Certaines portions du circuit empruntent des terrains privés dont les propriétaires ont donné l'autorisation de passage aux organisateurs pour la randonnée du 25 juillet 2026 uniquement.

Consigne : Avant le départ, chaque marcheur se verra remettre un numéro de portable à contacter en cas de problème ou d'urgence durant la manifestation.

Environnement : Pour le respect de l'environnement, nous demandons aux participants de ne laisser aucun déchet le long du parcours. Des poubelles sont à dispositions aux lieux de dégustation et à l'arrivée.

Droit à l'image : Du fait de son inscription, le randonneur donne à l'organisation un pouvoir tacite pour utiliser toute photo ou image concernant l'évènement dans le cadre de la promotion de celui-ci.

En cas de non-respect des mesures, le comité des fêtes se réserve le droit d'exclure de la randonnée le contrevenant. L'inscription vaut acceptation du présent règlement.